TERMES DE RÉFÉRENCE

Assistance technique pour la réalisation de la ligne de base du Programme « Une éducation de qualité pour une culture scolaire durable dans la commune de Fonds-Verrettes » financé par le Gouvernement de Navarre (Espagne)

1. MISE EN CONTEXTE

CESAL travaille depuis plus de 10 ans dans le district scolaire de Ganthier, et plus particulièrement dans la municipalité de Fonds-Verrettes. Ses interventions sont axées sur l'éducation, l'environnement, la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens de subsistance, l'égalité entre les sexes, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, et dans le renforcement des capacités des autorités locales.

Le Gouvernement de Navarre, lors de son appel à projets de l'année2023 a approuvé le Programme « *Une éducation de qualité pour une culture scolaire durable dans la commune de Fonds-Verrettes* » du Consortium ANNF et CESAL, mis en œuvre sur le terrain par CESAL HAITI.

L'intervention contribue au droit à l'éducation à Haïti, en améliorant la qualité de l'éducation de manière intégrale à travers la promotion du développement durable au sein des localités du Parc National de Forêt des Pins Unité 1, dans la commune de Fonds-Verrettes.

Il s'agit d'une des zones rurales les plus vulnérables du pays. L'objectif est d'assurer l'accès et la permanence dans le système scolaire des enfants, d'améliorer la qualité des processus et des contenus pédagogiques, d'intégrer l'environnement comme axe transversal, de renforcer la communauté scolaire face au changement climatique et d'assurer l'accès à des infrastructures scolaires, aux services d'hygiène et d'assainissement de base. Cet objectif devrait s'accompagner d'un soutien dans le processus de décentralisation et de gouvernance du secteur de l'éducation.

La relation entre CESAL et les écoles bénéficiaires de ce programme est de longue date, puisque des interventions ont déjà été effectuées dans ces établissements à travers divers financements de la coopération espagnole. De plus, les relations entre CESAL et les détenteurs d'obligations, dont la Commission Municipale d'Education de Fonds-Verrettes, et les détenteurs de responsabilités (enseignants et direction des écoles) sont renforcées et nous collaborons de façons actives dans le cadre d'autres projets en cours.

L'objectif spécifique du programme est d'améliorer la qualité de l'éducation de manière intégrale à travers la promotion du développement durable au sein des localités du Parc National de Forêt des Pins Unité 1, dans la commune de Fonds-Verrettes.

Les résultats sont :

- **Résultat 1.** Renforcement de la gouvernance et de la participation scolaire dans 9 écoles du PNNFP-1 dans la Commune de Fonds-Verettes.
- **Résultat 2.** Amélioration de la qualité de la gestion, de la pédagogie et du contenu pédagogique dans 9 écoles du PNNFP-1 dans la Commune de Fonds-Verettes à travers une approche environnementale.
- **Résultat 3.** Amélioration de la qualité des infrastructures, l'équipement et des services de base dans 9 écoles du PNNFP-1 dans la Commune de Fonds-Verettes.
- **Résultat 4.** Renforcement des capacités de gestion, d'intervention et de participation de la communauté scolaire dans le domaine du développement durable et de l'environnement dans 9 écoles du PNNFP-1 dans la Commune de Fonds-Verettes.

Les 9 écoles bénéficiaires sont École Nationale de Fonds Verrettes, École Nationale Gros Cheval, École Nationale Forêt de Pins, École Nationale Oriani, École Mixte Gros Cheval, École Mixte Joseph Vicaire Jean Gilles, École Antoine Elie de Canotte, École La Sagesse / Nouvelle Académie d'Oriani, École Institution Mixte La Colombe de Gros Cheval

2. OBJET DE L'ETUDE

L'objet de cet appel d'offres consiste à la réalisation de la ligne de base du programme « *Une éducation de qualité pour une culture scolaire durable dans la commune de Fonds-Verrettes* » financé par le Gouvernement de Navarre (Espagne).

Cette consultation aura pour objectif d'établir des données de références au démarrage du projet pour la totalité des indicateurs de résultats autrement dit déterminer l'étape 0 des indicateurs des résultats.

L'étude permettra de :

- Définir les techniques et les instruments conventionnels ou standardisés pour mesurer les indicateurs du programme ;
- Concevoir et/ou améliorer les outils de mesure des indicateurs du programme ;
- Déterminer la situation de référence des indicateurs du programme ;
- Répondre à des questions spécifiques pour le bon déroulement du programme ;

Concrètement, le programme dispose de 14 indicateurs de développement qui devront être mesurés. Les personnes/équipes intéressées doivent envoyer un email aux contacts figurant au bas de ces TdRs

pour recevoir le cadre logique du programme afin de présenter leur offre. Pour plusieurs indicateurs, CESAL, à la vue de sa longue expérience dans le domaine, dispose déjà de fiches de suivi, qui seront partagées avec la personnes/équipe consultante pour faciliter les mesures. Il est attendu de la consultance qu'elle donne son avis et/ou approuve ces fiches de suivi. De plus, la ligne de base élaborée par la personne/l'équipe consultante devra contenir l'information suivante :

a) Présenter la situation actuelle de la gouvernance dans les 9 écoles ciblées par le projet :
- Qui compose la commission municipale d'éducation ? Est-elle fonctionnelle ?
- Existe-t-il des conseils de gestion, parents, élèves dans chacune des 9 écoles cibles ? Si oui, détailler les listes des personnes membres par comités et leurs plans d'action et/ou détailler les actions mises en place, par ces derniers ?
- Est-ce que toutes les écoles disposent d'un règlement intérieur et d'un projet pédagogique ?
- Achat et distribution de matériel didactique et pédagogique pour les écoles : Quels sont les moyens dont disposent les écoles. Que leur manque-t-il ?
- Existe-t-il un plan annuel d'éducation pour la municipalité ? Le suivi de ce plan est-il réalisé ? Si oui, par qui ?

b) Présenter la situation actuelle de la qualité pédagogique dans les 9 écoles bénéficiaires :
- Taux de redoublement, taux d'abandon, nombre de jours de cours dans l'année, taux de réussite aux derniers examens de la 4ème année fondamentale et de la 9ème année fondamentale ? Et les résultats aux examens EGRA ?
- Les écoles ont-elles la capacité d'accueillir de nouveaux élèves ?
- Quel est le pourcentage d'élèves qui sont à jour quant au paiement des frais de scolarité ?
- Les professeur(e)s reçoivent-ils(elles) des formations ? Si oui, à quelle fréquence ? Dispensées par qui ?

c) Présenter le niveau d'implication des 9 écoles dans des activités de développement communautaires

- Quel est le niveau d'implication des écoles dans des activités de développement durable et de conservation de l'environnement ?
- Les écoles disposent-telle d'un plan d'Action et de Sensibilisation Environnemental ?
- Quel est le pourcentage professeur(e)s qui ont des connaissances sur le développement durable, le changement climatique et la thématique du genre ?
- Dans combien d'écoles et combien d'activités ont été réalisées l'année précédente sur les thématiques du développement durable et l'environnement ?
- Dans quelles mesures les écoles participent-elles dans le développement communautaire ?
- Quel est le niveau de connaissance des élèves au sujet du développement durable et la protection de l'environnement ?

d) Soumettre un diagnostic des infrastructures et des services de base des différentes écoles.

- Présenter la situation actuelle : des salles de classes, du mobilier, des infrastructures en eau, du système de collecte des déchets, des infrastructures sanitaires…
- Quel est le niveau de connaissance des élèves au sujet de l'eau, l'hygiène et l'assainissement

3. MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

Pour l'étude de la ligne de base, une collecte de données qualitatives et quantitatives devra être réalisée pour disposer de la ligne de base, en utilisant des techniques d'exploitation de données, d'analyses et de diagnostic. En même temps, l'exploitation des données permettra de réaliser une analyse de la dynamique du contexte et, en particulier des facteurs externes qui influent sur la réalisation des résultats du projet pour un suivi ultérieur.
Le cadre logique ainsi que le document de formulation du programme ainsi que les annexes nécessaires, approuvées par le bailleur, seront remis à la personne/l'équipe consultante à la signature du contrat.

Concrètement, pour réaliser l'étude et après la connaissance des documents du projet, la personne/équipe consultante doit :

1- S'entretenir avec l'équipe du projet de CESAL autour de l'objectif de la consultation.
2- Développer et valider avec CESAL les outils de collecte de données en fonction de la totalité des indicateurs.
3- S'entretenir avec les parties prenantes (MENFP, BDS, Marie de Fond-Verrettes, CME, directions des écoles, responsables de centres de santé…)
4- Réaliser un atelier de clôture pour présenter les résultats obtenus.

4. CONTENU DE L'ÉTUDE

Le rapport final devra être structuré en suivant les recommandations suivantes, visant à répondre aux objectifs définis :

- Un résumé exécutif
- Le plan de travail
- Les activités réalisées dans toutes les étapes de la consultance
- Le cadre logique reflétant la ligne de base pour chaque indicateur ainsi que des recommandations (possibles changements nécessaires, risques, hypothèses…)
- Les résultats/réponses de l'étude selon les questions formulées dans les TdRs
- Les conclusions et les recommandations générales
- Les annexes :
    - Le cadre logique avec la ligne de base intégrée
    - Les techniques de synthèse, traitement et analyse de données
    - Les instruments utilisés dans chaque étape du processus
    - La base de données générée pour le développement de l'étude
    - La synthèse par écoles concernées par le programme

5. DÉLAIS D'EXECUTION DE L'ETUDE

La prestation commencera au plus vite et dès la signature du contrat entre la personne/équipe consultante et CESAL. La date de démarrage est prévue au plus tard pour le 31 mars 2024.

Le rapport préliminaire devra être rendu le 30 avril 2024 au plus tard pour que la personne/ l'équipe consultante de CESAL puisse faire des commentaires, et le rapport final sera rendu et validé le 15 mai 2024.

6. PROFIL DES CONSULTANTS

Les compétences requises pour réaliser cette étude sont celles d'une personne/équipe, couvrant les domaines suivants ;

- Diplômé d'étude supérieures en sciences sociales, éducation, développement durable, eau et assainissement ou similaire.
- Avoir réalisé au moins 3 études de situation de référence dans les domaines du programme.
- Avoir réalisé au moins 2 évaluations pour des projets similaires.
- Formation et expérience dans le domaine de la coopération au développement.
- Expérience avec des bailleurs de fonds espagnols est un plus.
- Bonne connaissance de la zone d'intervention (Commune de Fonds Verrettes) est un plus.
- Parfaite maitrise du français et du créole à l'oral et à l'écrit. La maitrise de l'espagnol est un plus.
- Excellente capacité et habilité pour dialoguer avec les différents acteurs et institutions.
- Excellente capacité de synthèse, de planification et de rédaction de document.
- Une expérience de travail avec CESAL Haïti est un plus.

7. CONDITIONS DE PRESENTATION DE L'OFFRE

Les personnes/équipes intéressées pour la réalisation de cette étude devront faire parvenir un dossier contenant au moins :

A. Profil de la personne/équipe consultante

- Le CV (maximum trois pages) de chaque membre de l'équipe qui doit indiquer clairement les expériences similaires à l'objet de la présente consultation, avec mention des références et le domaine de spécialisation
- Une copie des diplômes et certificats les plus importants du consultant ou des experts de la firme de consultation ;

B. Offre technique

- Une note méthodologique de réalisation de la mission (la présentation du soumissionnaire, la méthodologie, les contenus, les objectifs, les résultats attendus, l'organisation de la prestation)
- Les matériels de travail disponibles pour la prestation,
- Un chronogramme détaillé de réalisation de la mission ;
- Au moins un exemple de rapport réalisé dans le cadre d'une consultation en lien avec la thématique.

C. Offre financière

Toutes les dépenses doivent être détaillées, en tenant compte que la personne/l'équipe consultante devra voyager dans les zones d'intervention du programme pour la réalisation intégrale de la situation de référence. La proposition devra spécifier les honoraires, les coûts de fonctionnement, les impôts, etc…

Le soumissionnaire devra tenir compte de ne pas dépasser le montant de 2.000 USD. Toute offre dépassant ce montant sera automatiquement exclue.

Les offres seront évaluées selon le barème suivant :

I - Profil du consultant ou de la firme de consultation (30 points)

- Expérience dans la conduite des études similaires dans ce domaine
- Connaissance des milieux ruraux et connaissance de la zone d'intervention
- Expérience avec CESAL Haïti

II- Offre technique (60 points)

- Présentation et compréhension des TDR
- Note méthodologique
- Calendrier proposé

III- Offre financière (10 points)

- Cohérence du budget proposé par rapport au mandat
- Budget

Les offres doivent être soumises au plus tard le 21 mars 2024 à 5:00 PM (UTC-5) à l'adresse suivante : Lola.henry@cesal.org
Seules les candidatures présélectionnées seront contactées.

Date de publication de l'offre : 06 mars 2024